



REGLEMENT

Concours cosplay – Bulles de Mantes 2015

Article 1 – Organisation générale

1.1 L'évènement nommé « **Festival Bulles de Mantes** » ci-après, qui a lieu les **5, 6, 7 Juin 2015**, est un évènement organisé par l'association **Bulles de Mantes**.

1.2 Le concours cosplay durant le festival est organisé par l'association **Sohei**, et sera nommé ci-après « **organisateur cosplay** ».

1.3 Ce règlement établi par les organisateurs cosplay s'applique au seul élément de **Bulles de mantes 2015**. Les organisateurs cosplay se permettent le droit de modifier à tout moment le présent règlement sans préavis.

Article 2 – Principe du concours cosplay

2.1 Un concours cosplay consiste à défiler seul ou en groupe sur scène, devant un jury en faisant une prestation scénique choisie par le participant ou le groupe.

2.2 Un classement est effectué à chaque concours avec éventuellement une remise de lots pour les meilleurs participants, suivants les différentes catégories vues en Article 9.

Article 3 – Concours et thématiques

3.1 Le cosplay du festival Bulles de Mantes a lieu le **dimanche 7 Juin 2015** à 14h sous forme d'un concours, et se compose des passages individuels (1 personne) ainsi que des passages groupés (au moins 2 personnes).

3.2 Les participants peuvent s'inscrire au concours cosplay uniquement dans les thématiques suivantes :

- Bandes-dessinée
- animés ou manga
- jeux vidéo
- musique et comédie musicale
- films/série TV et dessins animés

Article 4 – Sécurité et interdictions

4.1 Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre d'une convention, du plan Vigipirate et de la protection d'autrui, les organisateurs cosplay prohibent l'utilisation ou les comportements suivants :

- Armes blanches : toutes les armes tranchantes ou contondantes quel que soit le type de matériaux sont interdites.
- Armes à feu : toute arme permettant de lancer des projectiles et cartouches quel que soit sa nature est prohibée.
- Armes ou liquides incendiaires : tout objet ou liquide ayant des propriétés à caractère incendiaires est interdit.
- Liquides indélébiles : toute projection ou utilisation de liquide indélébile est interdit.
- Substances toxiques, bactériologiques ou radioactives : toute substance ayant des propriétés à caractère toxique, bactériologique ou radioactive est interdite. (Par ex : paillettes, confettis ou encore la peinture sont interdits).
- Racisme et pornographie : tout objet, musique ou comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit.
- Violence et incitation à la haine : tout objet, musique ou comportement à caractère violent, vulgaire ou incitant à la haine est interdit.
- Mauvais comportement : le vol, le vandalisme, l'agression physique ou verbale avant, pendant et après le concours sont passibles de poursuites judiciaires.

Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion et la disqualification du ou des participants.

Article 5 – Temps de passage

5.1 Le temps de passage est défini comme suit :

- Individuel : **1 min 30**
- Groupe : **2 min 30**

5.2 Ces temps ne constituent aucunement une obligation à atteindre mais nous vous prions néanmoins d'éviter de les dépasser pour le bon déroulement du concours.

Article 6 – Nombre de participants

6.1 La limite de participants aux concours cosplay de Bulles de Mantes 2015 est la suivante :

- Individuel : **20 inscription.**
- Groupe : **10 inscriptions.**

Ce nombre pourra évoluer et être modifié sans préavis par les organisateurs cosplay.

Article 7 – Présence

7.1 La présence de la totalité des participants en cosplay est **nécessaire 1 heure** avant le début du concours en vue du briefing, de la validation de l'ordre de passage et à la mise en rang des participants en coulisse.

Article 8 – Inscription aux concours

8.1 Chaque participant doit se préinscrire en ligne via mail à l'adresse : **cosplay@sohei.fr**. Les formats fichiers d'accompagnement seront les suivants :

- **Une image plain-pied du personnage (format JPG)**
- **Un audio (format MP3 ; WMA) ou une vidéo (format AVI)**

Tout autre format pourra être refusé par les organisateurs cosplay pour cause d'incompatibilité.

8.2 Les cosplayers peuvent demander une modification de leur accompagnement audio ou vidéo une seule fois, au plus tard, une semaine avant le concours. Toute modification demandée après le 01/06/2015 ne sera pas prise en compte.

8.3 Les fichiers devront être nommés comme suit :

Objet : Cosplay Bulles de Mantes

Individuel :

- **Nom – Prénom - Pseudo**
- **Page Cosplay FB (si vous en possédez une)**
- **Personnage – Série**
- **Fichier Audio / Image en pièces jointes**

Groupe :

- **Nom – Prénom – Pseudo (leader)**
- **Nom – Prénom – Pseudo (membres)**
- **Page Cosplay FB (si vous en possédez une)**
- **Personnages – Série(s)**
- **Fichier Audio / Image(s) en pièces jointes**

La non-conformité des médias entraîne l'invalidation de l'inscription. Nous tenons à signaler que nous ne pourrions pas faire de montage sonore sur place ou avant l'évènement.

8.4 Les préinscriptions se dérouleront :

- **Début : Mardi 5 mai 2015 à 18h00**
- **Fin : Dimanche 31 Mai 2015 à 23h59**

8.5 La préinscription sera confirmée seulement si le participant (ou le chef de groupe) reçoit un email de confirmation envoyé par les organisateurs du cosplay.

8.6 Les participants ayant eu confirmation de leur préinscription devront se présenter au stand **Sohei** au plus tard le **dimanche 7 juin à 12h00** pour transformer leur préinscription en inscription. Passé ce délai vous serez considéré comme absent. L'inscription sur place est possible dans la limite des places disponibles restantes.

8.7 Pour les groupes, un chef de groupe doit être désigné afin de procéder à l'inscription de l'ensemble de son groupe, de cadrer et réunir son groupe le jour du concours, et d'être le seul interlocuteur avec les organisateurs cosplay.

8.8 Un cosplayers peut tout à fait participer individuellement et en groupe, du moment qu'il utilise un costume différent pour chaque catégorie.

Article 9 – Notation et prix

9.1 Les critères de notation sont :

- **Qualité du costume**
- **Ressemblance au personnage**
- **Roleplay du personnage / performance sur scène.**

9.2 Les résultats et remise des prix se dérouleront le jour du concours en fin d'après-midi pour :

- **1^{er} Prix individuel ou groupe**
- **Meilleur prestation individuelle ou groupe**
- **Meilleur costume individuel ou groupe**
- **Prix du Public (indépendant du jury)**
- **Prix Bulles de Mantes (le costume se rapprochant le plus du Thème qui est l'Automobile)**

Un participant ne peut cumuler deux prix du jury à la fois.

Article 10 – Jury

10.1 En cas d'erreur majeure ou de triche constatée après le concours, le jury est autorisé à revenir sur son jugement et à le modifier en conséquence.

10.2 Il est composé de 5 personnes choisies par les organisateurs du festival et du concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le Jury. **Les membres du jury n'ont pas le droit de participer au concours.** Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué ne sera prise en compte.

Article 11 – Sanctions et Disqualification

11.1 Chaque participant s'engage à avoir réalisé au moins **60 %** de son costume lui-même sous peine de concourir seulement pour le coup de cœur prestation et prix du public.

11.2 Chaque participant s'engage à signaler aux organisateurs cosplay si un cosplay est acheté entièrement ou en partie. La découverte d'un cosplay acheté et non signalé aux organisateurs cosplay au préalable sera considéré comme un acte de tricherie. La tricherie entraîne la disqualification.

Article 12 – Droit à l'image

Toute personne choisissant de concourir au cosplay **accorde toutes exploitations de son image** (films et/ou photographies), par tous les photographes et vidéastes ainsi que l'association Sohei et les organisateurs du festival.

Article 13 – Responsabilité et mineur

13.1 Les **vestiaires, ouverts durant le jour du concours, de 10h à 18h**, seront réservés uniquement aux cosplayers participant aux concours. Les mineurs pourront être accompagnés d'un adulte de leur famille.

13.2 Sohei ne peut être tenue responsable en cas d'acte nuisible (vol, agression, etc..) durant l'évènement. N'emmenez pas d'objets de valeurs. Des membres de l'association Sohei seront présents pour aider les cosplayers en cas de besoin.

13.3 Les mineurs de moins de 18 ans devront fournir un accord parental pour pouvoir concourir. Dans le cas d'un oubli, il vous sera demandé d'être accompagné par un membre majeur de votre famille pouvant signer sur place cet accord. Les mineurs présents dans un groupe sont sous la responsabilité d'une personne majeure du groupe ou qui devra les accompagner.

Article 14 – Engagement sur le règlement

Tous les participants aux concours cosplay doivent prendre connaissance des articles présents dans ce règlement. Les participants et les organisateurs cosplay s'engagent sur l'honneur à respecter les articles du présent écrit. Le non-respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion ou la disqualification du ou des participants incriminés.

Règlement à imprimer et à remettre au moment de la validation de la participation au concours. Les groupes peuvent utiliser un seul règlement signé par tous les membres de celui-ci.

SIGNATURE

Précédée de la mention « Lu et approuvé »